



Les sections CGT Finances 44

L' esprit de conquête

COMPTE RENDU DU CDAS

– comité départemental d'action sociale -

DU 27 novembre 2014

La CGT a lu une déclaration liminaire (voir à la fin de ce compte-rendu)

I) bilan de l'EPAF 2014

On note un fléchissement important de la fréquentation des centres et colonies de vacances, au national comme au plan local (-17 %).

Deux facteurs principaux sont évoqués : d'une part, la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires imposée par les gouvernements successifs, et d'autre part, les évolutions de mentalités des agents. Les activités collectives sont de moins en moins prisées, au bénéfice des actions individuelles.

Le département reste le centre de regroupement du grand ouest, la délégation a acheminé l'an dernier plus de 1300 enfants.

II) Restauration :

Elle concerne potentiellement 3900 agents actif et plus de 3000 retraités .

Les offres sont les suivantes :

- deux restaurants interadministratifs : Cambronne et Versailles
- cinq restaurants financiers : Châteaubriant, les deux ESI Nantais, INSEE, Service des retraites de l'Etat.
- 24 restaurants conventionnés, privés, interentreprises,
- pour les postes isolés, des titres restaurants sont proposés et des coins-repas agréés.

La CGT se félicite de la revalorisation annoncée du ticket restaurant de 5 à 6 euros – sans savoir si les agents devront supporter une part de l'augmentation.

Toutefois, le montant des tickets reste ridiculement bas par rapport au prix payé pour un repas dans un restaurant privé.

Pour rappel, le secrétariat général porte la priorité à la situation collective par rapport aux tickets restaurants.

Quelques situations particulières :

Ancenis : actuellement, les agents ont la possibilité d'aller déjeuner dans un restaurant situé à un peu plus d'un kilomètre du poste, solution adoptée au quotidien par cinq agents en moyenne.

La pérennisation de cette solution est toujours en cours d'arbitrage par le secrétariat général.

On s'orienterait toutefois vers le conventionnement du restaurant – qui évite à l'administration de payer à tous des tickets restaurants.

Les collègues qui choisissent de déjeuner sur place dans la salle de l'ancien restaurant devraient pouvoir continuer à le faire dans tous les cas.

La présidente du CDAS, adjointe du DRFIP, a confirmé cette hypothèse.

La règle qui prévaut est que pour être conventionné, un restaurant doit être situé à moins d'un km du poste de travail. Il reste que cette règle est uniquement indicative.

SRE :

Le Service des Retraites de l'Etat était auparavant une administration centrale ; désormais il est rattaché à la DGFIP. Il reste un flottement sur les modalités de financement de certaines prestations.

Le secrétariat général entend poursuivre le subventionnement au restaurant du SRE, au moins pour 2015. Mais pour l'avenir ? La subvention sera-t-elle accordée année après année ?

La CGT restera vigilante sur le tarif payé par les agents de ce service.

Déménagement de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé

Malgré la décision unilatérale de déménagement de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé, le restaurant de Beaulieu sera maintenu tant que la DRFIP maintiendra ses services sur place, a priori jusqu'à la fin 2015.

L'association de gestion des restaurants de Beaulieu et de l'INSEE a donc gelé les embauches et ne remplacera pas deux départs en retraite.

Dans le site de l'accueil de l'ESI (restaurant des Marsauderies), un salarié sera embauché à mi-temps.

Deux suppressions d'emplois d'un côté, un demi-emploi de l'autre : pour la CGT, le compte n'y est pas.

Pour faire vivre le restaurant, l'association cherche des structures clientes. Mais vu la faible pérennité du site, sauf à croire au père Noël, l'espoir reste mince.

Futur SIP de Rezé

Aucune restauration collective n'a été prévue dans le bâtiment.

Un conventionnement avec la table d'Edouard, situé à proximité, est envisagé.

La CGT regrette qu'une comparaison à long terme du coût entre la création d'un restaurant sur place et le conventionnement avec un restaurant privé n'ait été réalisée.

Là aussi, c'est une logique de rentabilité à court terme pour l'administration aux dépens des conditions de travail des collègues qui a prévalu.

Trésorerie de Saint-Herblain : proposition de formule économique avec deux entrées.

Une convention a été passée mi-juillet avec la proposition « atypique » de menu à deux entrées au lieu de trois.

Il est encore tôt pour en tirer les conclusions, notamment sur la fréquentation, mais actuellement la moitié des agents concernés opte pour cette formule.

Pensions cristallisées (service de la Trésorerie Générale pour l'Etranger situé à Saint-Herblain)

La situation actuelle semble ne pas satisfaire des agents, mais la problématique du service semble aller au-delà du seul problème de restauration.

III) Voyages retraités

La délégation n'a plus le droit d'organiser des voyages à l'étranger pour les retraités. Une association a par conséquent été créée. Elle organisera un voyage en Grèce.

IV) BIL : budget d'initiative locale

Un bilan provisoire a été présenté lors du CDAS.

Pour les activités enfants, on note une diminution importante de la fréquentation : seuls 15 enfants sont partis à la mini-colo de la Toussaint, et les activités proposées le mercredi et durant les vacances scolaires ont eu beaucoup moins de succès que les années précédentes.

La réforme des rythmes scolaires impose de réfléchir à de nouvelles actions à destination des enfants.

N'hésitez pas à nous faire part de votre point de vue !

Au mois de juin, des activités intergénérationnelles ont été décidées, car des marges de manœuvre ont été dégagées lors du premier semestre.

Ces deux sorties : cueillette des champignons et spectacle Montana ont rencontré leur public.

Les conférences ont été couronnées de succès, y compris la conférence délocalisée à Saint-Nazaire.

Pour l'an prochain, parmi les conférences, une conférence théâtrale sur les relations familiales sera proposée.

Dans le cadre d'amitiés Finances Industrie, des colis sont adressés aux agents absents depuis plus de trois mois. Des difficultés de recensement et de transmission des listings entre les directions et la délégation semblent perdurer, ce qui explique que seuls 21 colis aient été adressés cette année.

La CGT rappelle que les agents en arrêt depuis plus de 21 jours consécutifs peuvent sous condition recevoir via la SRIAS des Cesu permettant de participer au financement d'une aide à domicile.

Adressez-vous à votre service des ressources humaines.

Voir le site de la SRIAS :

www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr/action-sociale-interministerielle/Actions-2014

Les représentants CGT restent à votre disposition pour tout complément.

Déclaration liminaire :

la CGT a pris acte du maintien du budget de l'action sociale pour 2014. Elle s'interroge toutefois sur ce qui adviendra dans les années à venir et dans l'immédiat craint que ce maintien ne soit qu'un écran de fumée destiné à masquer les suppressions de moyens humains dans les délégations.

Le risque est grand de voir ce budget mis au pas de la diminution des effectifs dans notre ministère. A l'inverse, la CGT demande pour sa part que les ministres de Bercy ouvrent des discussions afin de créer les conditions d'une revalorisation pluriannuelle des crédits.

Cette revendication trouve son origine dans un double objectif : d'une part, la consolidation et l'amélioration des prestations actuelles (restauration, logement, tourisme social, associations socio-culturelles, petite enfance, secours, administration des réseaux, budget d'initiative locale), d'autre part, la nécessaire création de prestations nouvelles afin de répondre à des besoins nouveaux à l'image de nos propositions et de nos revendications quant au droit à l'action sociale des agents des Finances retraité(e)s et des agents les plus fragiles.

Ceci alors que l'austérité budgétaire et la baisse du pouvoir d'achat touchent en premier lieu les agents les moins aisés, ceux qui ont le plus besoin de l'action sociale.

La CGT s'oppose en revanche fermement à la destruction des effectifs des services sociaux, au plan central comme au plan local. Le non-remplacement des départs, voire les réintégrations forcées, fragilisent les délégations, notamment dans les « petits » départements. Ce sont plus du tiers des délégations qui se trouvent désormais privés de la plus grosse partie de leurs moyens.

Ces suppressions d'emplois nuisent aux conditions de travail des agents des délégations, alors que ceux-ci font déjà l'objet d'une charge de travail importante ; alors que ceux-ci acceptent des conditions de travail particulièrement astreignantes.

Elles risquent également de nuire aux prestations décidées au bénéfice des collègues. Les actions décidées ne devront pas peser « de manière excessive » sur la charge de travail de la délégation. Nous y voyons le risque que ces actions ne soient désormais décidées qu'au vu de ce seul prisme, aux dépens de la réponse aux besoins des collègues.

La CGT conteste la régionalisation de l'action sociale, qui réduit les marges de manœuvre des CDAS départementaux ; elle rappelle que le Correspondant Régional Chorus doit pour elle n'avoir qu'un rôle purement administratif.

A ce titre, la CGT conteste le projet du secrétariat général d'une formation des futurs représentants en CDAS au niveau régional par les correspondants régionaux Chorus. Le secrétariat général affirme vouloir ainsi alléger le travail des délégués de l'action sociale.

La CGT, refuse cette logique.

Elle continue d'exiger le maintien des effectifs des délégations de l'action sociale, la revalorisation du budget consacré à l'action sociale, et le maintien du rôle des CDAS.

Pour elle, il ne faut pas supprimer les tâches des délégués pour faire supporter les suppressions d'emplois, mais maintenir les emplois dans les délégations !

Vos représentants au CDAS :

Marianne Gautier – DRFIP – 02.51.12.85.53 – Beatrice Chiron-Saich – TGE – 02.40.16.17.60

Christophe André – DFRIP – 06.16.18.57.12 - Yvic Kergroach – DiSI Ouest – 02.51.72.34.83

Anne Herbreteau – DRFIP – 02.51.12.80.96